

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE  
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

Ouagadougou, le 15 JUL 2020

N° 20-0516 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

**COMMUNIQUE**

Un concours professionnel pour le recrutement de **cinq (05) élèves Ingénieurs du Génie Sanitaire** à former à l'Université Aube Nouvelle, pour le compte du Ministère de la Santé (MS) est ouvert dans les centres de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou, Fada N'Gourma, Dédougou, Tenkodogo, Ouahigouya, Kaya, Dori, Gaoua, Manga, Ziniaré et Banfora, session de 2020.

**A- CONDITIONS DE CANDIDATURE**

Peuvent prendre part à ce concours, les agents de la fonction publique d'Etat en activité ou en détachement, âgées de quarante-sept (47) ans au plus au 31 décembre 2020 et remplissant l'une des conditions suivantes :

- être technicien d'Etat du Génie Sanitaire, de catégorie B, échelle 1, titulaire du BAC C ou D ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et justifier d'au moins cinq (05) ans d'ancienneté dans l'administration publique dont trois (03) ans de service effectif en qualité de technicien d'Etat du Génie Sanitaire au 31 décembre 2020 ;
- être technicien d'Etat du Génie Sanitaire, de catégorie B2 ou B3, titulaire du BAC C ou D ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et justifier d'au moins cinq (05) ans d'ancienneté dans l'administration publique dont trois (03) ans de service effectif en qualité de technicien d'Etat du Génie Sanitaire au 31 décembre 2020 ;
- être technicien d'Etat du Génie Sanitaire, de catégorie A, échelle 3, titulaire du BAC C ou D ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et justifier d'au moins trois (03) ans d'ancienneté dans l'administration publique dont trois (03) ans de service effectif en qualité de technicien d'Etat du Génie Sanitaire au 31 décembre 2020 ;

Les agents de la fonction publique d'Etat déjà en formation dans une université ou une école de formation professionnelle ne sont pas autorisés à prendre part à ce concours.

Les agents de la fonction publique d'Etat de retour de stage de formation doivent justifier de trois (03) ans de service effectif au 31 décembre 2020 pour compter de la date de reclassement.